



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Disponible en mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la Ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2016. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, universalité, spécialité et équilibre.

Les budgets primitifs de la commune ont été établis avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;

Ces budgets intègrent une diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2016.

Ils sont présentés avec la reprise des résultats de 2015.

Le vote d'un budget communal répond à quelques principes :

1. Le budget est voté pour l'année civile mais il peut (doit) être voté jusqu'au (avant) le 15 avril.
Le budget primitif 2016 a été voté le vendredi 08 avril 2016.

2. La commune ne compte pas 1 mais 5 budgets différents :

- **Budget général** qui retrace de nombreuses activités communales (administration, entretien des voiries et espaces publics, équipements sportifs, activités périscolaires,...) financés essentiellement par les dotations de l'Etat et les impôts locaux (taxe d'habitation, taxes foncières).
- **Budget du Centre Culturel (Abbaye)** géré par du personnel communal.
- **Budget de l'abattoir** dont la gestion est confiée par délégation de service public à la société SICAVYL.
- **Budget Lotissement « Pail »**
- **Budget CCAS**

3. Chaque budget doit obligatoirement être équilibré en fonctionnement et en investissement. Si ce n'est pas le cas, la Chambre régionale des comptes et le Préfet doivent intervenir pour faire respecter cette obligation d'équilibre budgétaire.

4. Chaque budget doit obligatoirement dégager des ressources suffisantes à son fonctionnement (épargne ou autofinancement) pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer ses investissements.

5. La commune ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement. L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer des dépenses d'investissement.

La commune doit faire face à une très forte diminution des dotations versées par l'Etat :

En 2016, la commune recevra 402 419,00 € de dotations de la part de l'Etat (contre 450 142,00 € en 2015). Ces dotations représentent pour l'année 2016 17,55 % des recettes de fonctionnement du budget général. Ces dotations sont donc essentielles pour la commune et le financement de ses services publics.

Pour Corbigny, il s'agit d'une perte considérable de recettes.

Les orientations et projets municipaux pour l'année 2016 :

Depuis plus d'un an, la commune a fait le choix de ne pas faire subir la baisse des dotations de l'Etat aux citoyens corbigeois.

Ainsi, les grandes orientations pour l'année 2016 sont dans la continuité de celles engagées depuis le début de la mandature en 2014 :

1. **Ne pas augmenter les impôts locaux.** La commune n'a pas augmenté ses impôts locaux depuis 2014. Les taux d'impositions (votés en 2012) sont les suivants :
 - **20,54 %** pour la taxe d'habitation,
 - **11,30 %** pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
 - **34,42 %** pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
2. **Faire des économies de fonctionnement** pour compenser la baisse des dotations de l'Etat mais sans détériorer la qualité des services publics communaux.
3. **Réduire la dette** à travers le réaménagement de l'ensemble des emprunts contractés. Ce qui permet d'alléger le poids annuel des remboursements.

4. Poursuivre les investissements dont la commune, les citoyens et les entreprises locales ont besoin, en dépit des moyens financiers réduits de la collectivité et d'un rythme qu'il a fallu freiner pour les deux premières années.

En 2016, la commune investira 266 205,20 € sur le budget général et 1 074 148,16 € sur les budgets annexes (culture : 480 190,98 € ; abattoir : 257 520,85 € et Lotissement : 337 136,33 €)

BUGDET PRINCIPAL

➤ Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 293 167,00€ soit un budget en augmentation par rapport à celui de 2015 (2 278 770,80€).

Cette progression s'explique par :

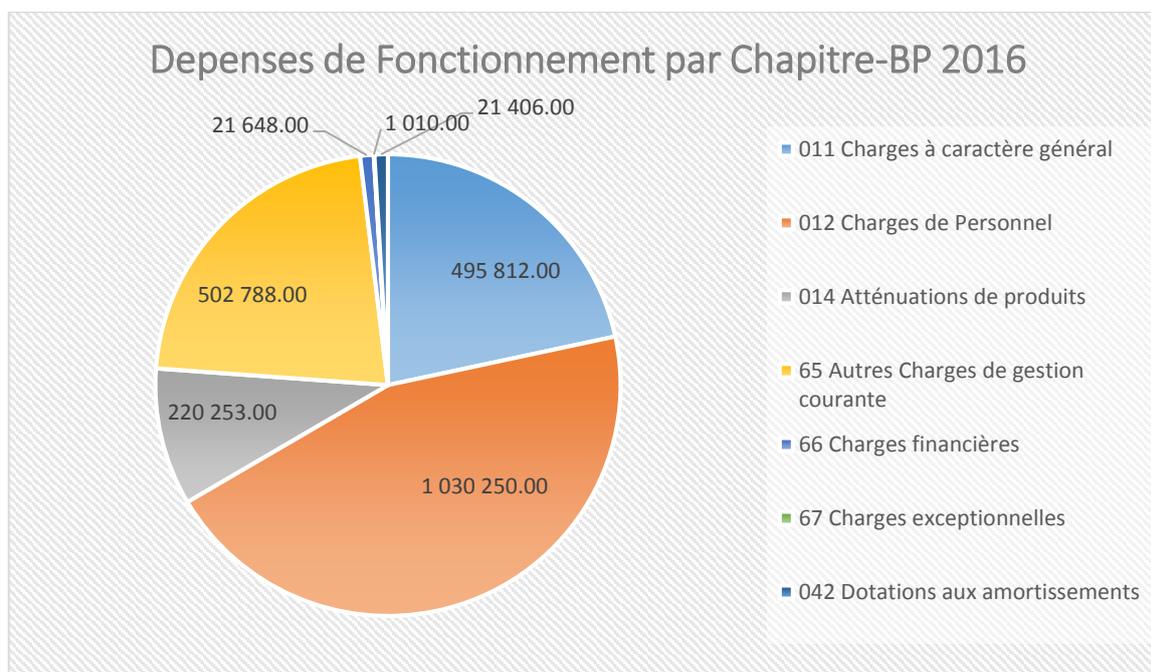
- la mise en place de la participation employeur sur la mutuelle des agents (complémentaire santé et prévoyance) (+ 9 000,00€)
- l'achat de nouveaux livres scolaires pour les Cycles 1 et 2 suite à la réforme des programmes de l'école primaire (+ 5 000,00€)
- le règlement du 4^{ème} trimestre de la contribution communale au budget du SDIS 2015 (+ 16 630,47 €)
- le remboursement des frais de scolarité légalement dus à l'Ecole Saint Léonard (+5 900 €)
- l'augmentation de la subvention d'équilibre versée au budget annexe Abattoir (+76 330,20 €)

- Dépenses

Elles se décomposent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE- ANNEES 2015 et 2016

CHAPITRE	BP + DM 2015	BP 2016	Variation
011 Charges à caractère général	498 068.00	495 812.00	-2 256.00
012 Charges du Personnel	1 021 878.00	1 030 250.00	8 372.00
014 Atténuation de produits	220 253.00	220 253.00	0
65 Autre Charges de Gestion Courante	404 588.48	502 788.00	98 199.52
66 Charges Financières	38 354.00	21 648.00	-16 706.00
67 Charges exceptionnelles	3 350.00	1010.00	-2 340.00
042 Dotations aux amortissements	92 279.30	21 406.00	-70 873.30
TOTAL	2 278 770.78	2 293 167.00	14 396.22



Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : les crédits alloués au fonctionnement des services sont limités pour permettre la maîtrise des charges de fonctionnement.

Chapitre 012 : Charges de personnel : la hausse s'élève à 8 372,00€ suite à la mise en place de la participation employeur à la mutuelle des agents (complémentaire santé et prévoyance), au non remplacement des agents de restauration en arrêt maladie et aux mécanismes de progression automatique propres à la fonction publique territoriale (glissement vieillissement technicité).

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : ces charges augmentent suite à la dépense plus importante du contingent incendie et à la participation communale relative aux travaux d'éclairage public réalisés en 2014.

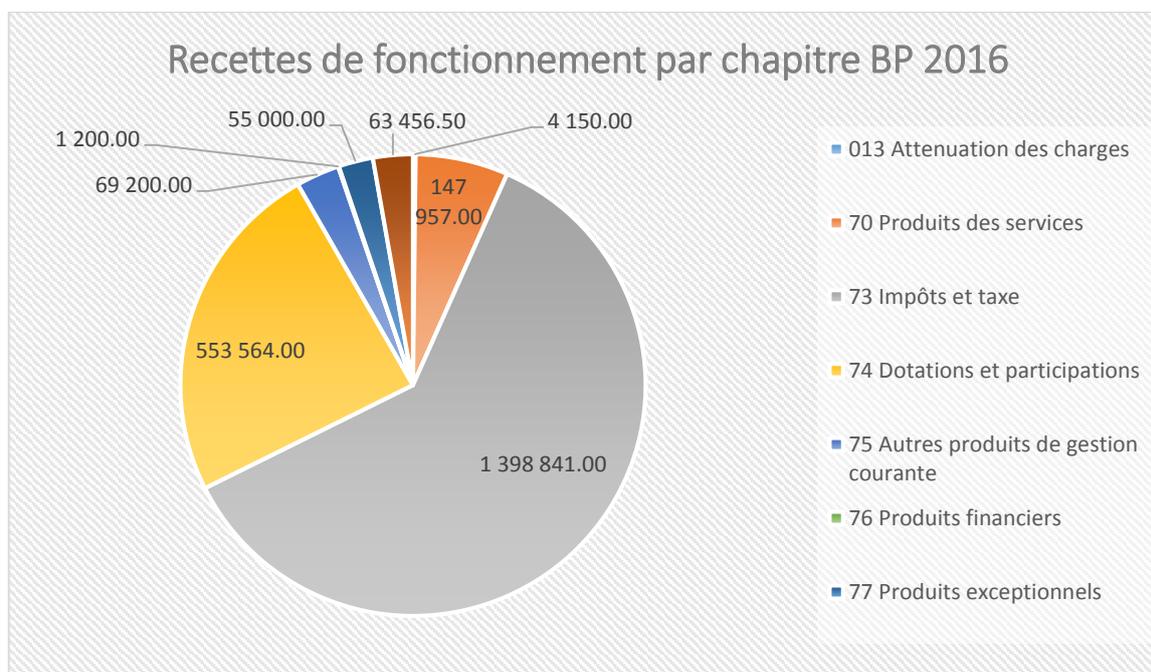
Chapitre 66 : Intérêts de la dette : ce chapitre est en baisse grâce au réaménagement des emprunts.

- **Recettes :**

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 2 293 167,90€, et se répartit ainsi :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2015 et 2016

CHAPITRE	BP+DM 2015	BP 2016	Variation
013 Atténuation des charges	3 000.00	4 150.00	1 150.00
70 Produits des services	152 608.00	147 957.00	-4651.00
73 Impôts et taxes	1 357 471.00	1 398 841.00	41 370.00
74 Dotations et participations	601 508.00	553 562.50	-47 945.50
75 Autres produits de gestion courante	86 360.00	69 200.00	-17 160.00
76 Produits financiers	10 000.00	1 200.00	-8 800.00
77 Produits exceptionnels	3 400.00	55 000.00	51 600.00
042 Opérations d'ordre	0	0	0
002 Résultat antérieur	1 314 345.52	63 456.50	-1 250 889.02
TOTAL	2 214 347.00	2 293 367.90	79 020.90



Chapitre 013 : Atténuation de charges : ce chapitre regroupe les remboursements perçus sur rémunérations des agents en maladie.

Chapitre 70 : Produits des services : correspondent aux recettes générées par les redevances périscolaires, les concessions cimetières, les remboursements de frais de scolarité, etc.

Chapitre 73 : Impôts et taxes : une légère augmentation au compte 73111 suite à une augmentation des bases par l'Etat.

Chapitre 74 : Dotations et participations : Une baisse de 48 201,00 € de la DGF (subvention Etat).

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : Une augmentation attendue des loyers suite à de nouvelles locations à venir.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : ces recettes correspondent à une indemnité d'assurance pour la réparation du Monument de l'Emeraude.

➤ **Section d'investissement**

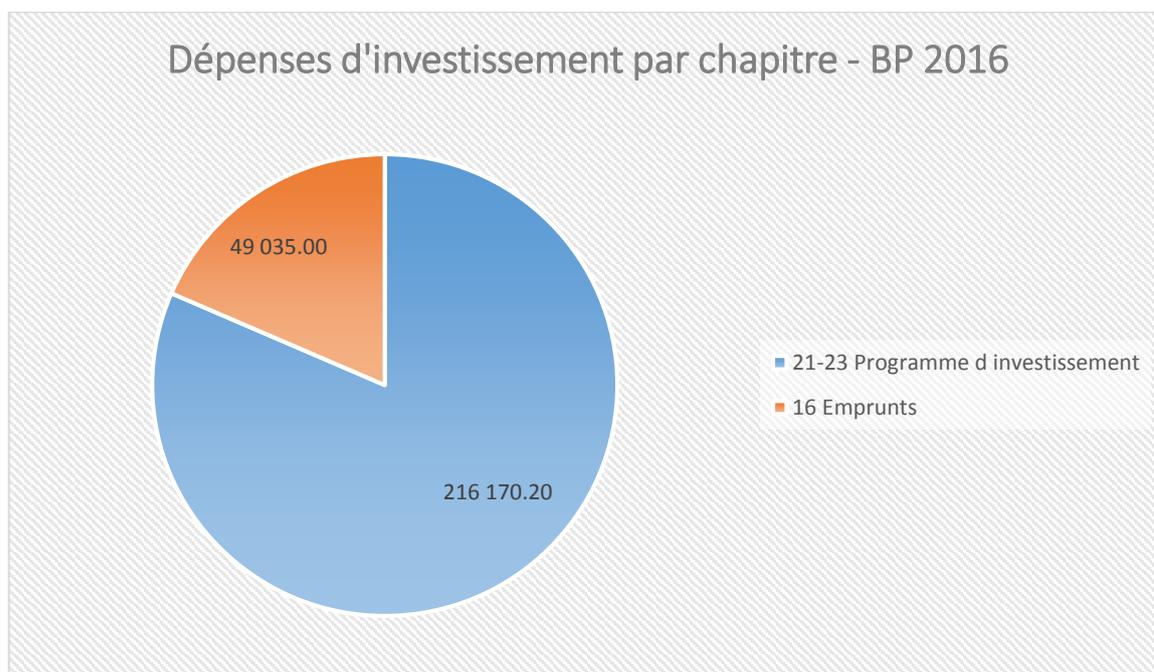
La section d'investissement s'équilibre à 265 205,20 €.

- **Dépenses**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – ANNEES 2015 et 2016

CHAPITRE	BP + DM 2015	BP 2016
21-23 Programmes d'investissement	247 573,00	216 170,20
16 Emprunts	54 790,78	49 035,00
042 Amortissements	16 894,55	
TOTAL	319 258,33	265 205,20

Dépenses d'investissement par chapitre - BP 2016



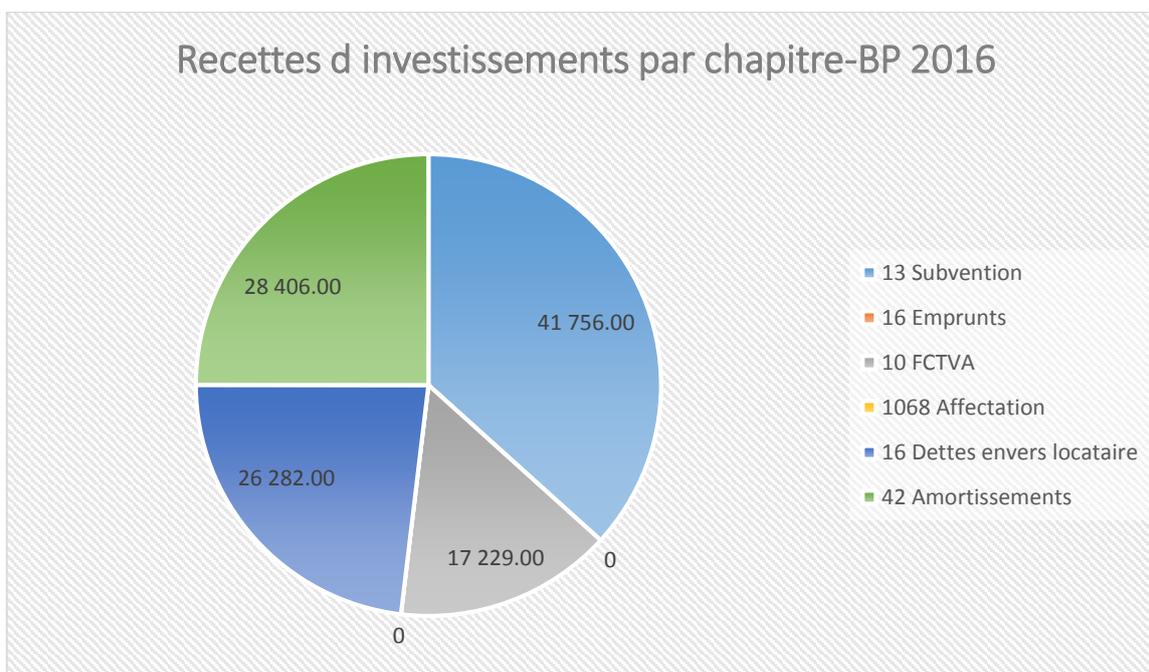
Les principaux projets de l'année 2016 ont les suivants :

- Réfection de l'impasse des Thiroux, voie donnant accès à l'enceinte de l'Abbaye : 25 708,00 €
- Remplacement des menuiseries du premier étage de la mairie : 35 000,00 €
- Poursuite du Plan Local d'urbanisme (26 488 € dont une enveloppe de 7 488,00 € consacrée au financement de l'évaluation environnementale du PLU)
- Mise en sécurité des ateliers municipaux : 12 000,00 €
- Numérisation des écoles dans le cadre d'un programme départemental « tablettes » : 8 000,00 €
- Achat d'une tondeuse autoportée : 20 573,59 €
- Acquisition de véhicules de service initialement loués : 5 444,00 €

- **Recettes**

CHAPITRE	BP+DM 2015	BP 2016
13 Subvention	67 248.00	41 756.00
16 Emprunts	0	0
10 FCTVA	124 653.20	17 229.00
1068 Affectation	468 380.04	0
16 Dettes envers locataire	26 282.00	26 282.00
042 Amortissements	99 693.10	28 406.00
TOTAL	786 256.34	113 673.00

Recettes d investissements par chapitre-BP 2016



- Les recettes sont constituées d'une part de subventions :

Une subvention d'Etat au titre de la réserve parlementaire a été accordée à hauteur de 15 000,00 € pour le remplacement des menuiseries du premier étage de la mairie. En vue du remplacement des huisseries de l'école maternelle, une subvention d'Etat de 57 000,00 € déjà attribuée sera inscrite en décision modificative en cours d'année si les travaux, contraints par les périodes de vacances scolaires, peuvent être réalisés. Pour faciliter la réalisation de ces programmes, plusieurs demandes de subvention complémentaires au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIPL) ont été formulées auprès du Préfet de la Nièvre. L'accomplissement de ces travaux prioritaires doit permettre d'améliorer le confort des utilisateurs et de réaliser d'importantes économies d'énergie en fonctionnement.

Par ailleurs, la dotation cantonale d'équipement (enveloppe cantonale répartie sur proposition du conseiller départemental) s'élève à 22 156,00 € et est affectée aux travaux de voirie.

- Les recettes sont d'autre part constituées du produit de la vente de deux terrains communaux pour 27 334,00 € et de la récupération de la TVA au titre du Fonds de compensation pour 17 229,95 €.

BUDGET ANNEXE CENTRE CULTUREL

➤ Section de fonctionnement :

La section s'équilibre à 377 392,93 €.

La ligne « spectacle et culture » correspondant à la programmation culturelle est portée à 45 000,00 € pour l'année 2016, tandis que les charges de personnel s'élèvent à 118 195,00 €.

Ces hausses de crédits s'expliquent par le recrutement début 2016 d'un Directeur général chargé d'animer et de coordonner la programmation culturelle et d'écrire le projet culturel et artistique de l'Abécité en vue de faire une proposition de portage par une nouvelle structure non communale. **Il s'agit dans ce « nouveau projet pour l'Abbaye » d'alléger la contrainte pesant sur la commune et de mieux répartir ainsi la charge financière entre les partenaires.**

Pour répondre à ces nouvelles perspectives, les contributions des personnes publiques (Etat : Direction régionale des affaires culturelles, Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, Conseil départemental de la Nièvre) qui participent financièrement à la mise en œuvre des résidences d'artistes et de soutien à la production des actions d'éducation artistique et culturelle et de la programmation de l'Abécité – Abbaye de Corbigny, augmentent. Elles sont estimées à 125 000,00 €.

La subvention d'équilibre versée par le Budget principal s'élève quant à elle à 113 000,00 €, soit une baisse de 14 256,20 € par rapport à l'exercice précédent.

Le FCTVA s'élèvera à 6 000,00 €.

Le virement prévu à l'investissement est de 66 590,74 €.

➤ **Section d'investissement :**

La section d'investissement s'équilibre à 480 190,98 €.

Une enveloppe de 51 200 € est prévue pour **la mise aux normes sécurité incendie de l'Abbaye.** La Ville a d'ores et déjà obtenu la notification de l'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires ruraux pour ce projet à hauteur de 30 000,00 €.

Un dossier de demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIPL) a été déposé pour ce programme. Des fonds supplémentaires pourraient être accordés, réduisant ainsi l'autofinancement. La réalisation de ce programme est destinée à se mettre en conformité avec les demandes formulées depuis des années par la Commission départementale de sécurité.

Les principaux projets de l'année 2016 sont les suivants :

- Restauration de la toiture de l'ancienne gendarmerie (dépendance de l'Abbaye) suite au sinistre survenu en 2012 : 330 000,00 €
- Modification de l'éclairage de la salle des fêtes en économie d'énergie : 6 000,00 €
- Mise en œuvre de travaux d'accessibilité de l'Abbaye répondant à l'obligation légale : 9 000,00 €
- Matériel de sonorisation et lumière pour limiter le coût des locations : 8 770,00 €
- Création d'un nouveau site internet pour relancer la fréquentation : 5 000,00 €
- Matériel de bureau et équipements informatiques : 2 821 €
-

BUDGET ANNEXE ABATTOIR

➤ **Section d'exploitation**

La section d'exploitation s'équilibre à 223 495,00 €

La subvention d'équilibre versée par le Budget principal est de 133 266,00 €.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 148 728,00 €.

➤ **Section d'investissement**

Eu égard au contentieux existant entre la commune et le délégataire du service public de l'abattoir, il n'est pas envisagé d'engager de lourds travaux d'investissement sans visibilité.

Les principaux travaux prévus pour 2016 sont les suivants :

- Conformité électrique : 20 000,00 €
- Remplacement de la porte du local déchets : 3 000,00 €
- Abreuvoirs : 15 000,00 €
- Plomberie : 50 000,00 €
- Fenêtres : 10 000,00 €
- Travaux divers : 17 589,85 €
-

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent à 337 136,33 €. Il s'agit d'une reconduction du budget primitif 2015.

BUDGET CCAS

La section de fonctionnement du Budget CCAS s'équilibre à 9 600 €.

Les chiffres clefs de chaque budget :

BUDGET 2016	Fonctionnement		Investissement		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget général	2 293 167,00	2 293 367,90	266 205,20	266 205,20	2 559 372,20	2 559 573,10
Centre Culturel	377 392,93	400 956,60	480 190,98	480 190,98	857 583,91	881 147,58
Abattoir	223 495,00	223 495,01	257 520,85	257 520,85	481 015,85	481 015,86
Lotissement	337 136,33	337 136,33	337 136,33	337 136,33	674 272,66	674 272,66
CCAS	9 600,00	9 600,00	0,00	0,00	9 600,00	9 600,00
TOTAL	3 240 791,26	3 264 555,84	1 341 053,36	1 341 053,36	4 581 844,62	4 605 609,20

BUDGETS 2016	Encours dette Au 31/12/2015
Budget général	726 896.79
Centre Culturel	692 097.97
Abattoir	1 109 595.84
Lotissement	
CCAS	
TOTAL	2 528 590.60